



## demande de titre de séjour

Par **bellour**, le **22/11/2011** à **08:19**

Bonjour, je suis algérien venue en France fin octobre 2002 avec un visa d'étude ,j ai un titre de séjour pour une année plus un recipec apres j ai abandonné mes études .ma question est : combien d années il me faut preuvee sur le territoire français ,est ce que 10ans ou 10 ans sans comptée le titre de séjour ou 15 ans .merci

Par **dz75**, le **22/11/2011** à **22:49**

BONSOIR BELLOUR,  
je suis presque dans le meme cas que le votre;  
après plusieurs courriers adressés à gisti ,à la ldh(ligue des droits de l'homme),la reponse à la question : pour beneficier de plein droit d'un titre de sejour vie privée ef familiale ,au sens de l'article 6-1 DE l'accord franco algérien ,CONCERNANT UN RESSORTISSANT ALGerien qui a sejourné en france MEME UNE ANNée EN QUALITé D'etudiant ,il lui faut 15ANS DE PRESENCE EN FRANCE;

vous pouvez consulter un avocat ou association,peut etre ils ont une autre explication

bon courage